



Dans le cadre du plan mobilité vélo, la ville a déposé un dossier de candidature pour bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise technique sur le développement des modes actifs. Beaufort-en-Anjou a été retenue.

Le Cerema Ouest et l'ADEME* Pays de la Loire s'associeront pour nous accompagner dans nos projets en faveur du vélo, dans :

- l'aide à la décision pour valider un projet : réunion d'échanges techniques pour identifier les points d'attention ou d'amélioration d'un projet ;
- l'aide à la mise en œuvre : formation collective d'une journée sur la conception des aménagements cyclables afin de concrétiser un projet ;
- l'aide à l'évaluation : formation collective d'une journée à l'évaluation des aménagements provisoires pour se donner les moyens d'adapter et de pérenniser l'aménagement.

Seules 15 communes, à l'échelle des Pays de la Loire, ont été retenues !

En savoir plus :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/collectivites-appel-initiatives-developper-modes-actifs-vos>

*Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - ADEME : Agence de la transition écologique.